

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2022/30
--------------------------------	--	-----------

Le Comité Syndical légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est assemblé le 17 mai 2022 à 20h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : Pascal FOUNIER, Eric JANIN, Anne SCHACCHI, Jean-Claude DELIANCOURT, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITACHARN, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Brahim OUAREM, Gabin ABENA

Pouvoirs : Daniel ESPRIN, Nicolas FOUQUE, Viviane LE BLANC, Edouard MATT, Grégory GOBRON

Absents excusés : Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Patric BRETHOUS, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Nathalie PFEIFER, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Xavier DUGOIN, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 19

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance**

**OBJET : CONVENTION POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR IRVE AVEC ENEDIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signé avec ENEDIS,

Vu le projet de schéma directeur de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques,

Considérant que le SMOYS a engagé avec ENEDIS des discussions en 2021 afin de proposer une collaboration plus approfondie participant à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, et que parallèlement à ces discussions, le SMOYS s'est engagé dans la mise en place d'un schéma directeur de déploiement IRVE.

Considérant que l'impact sur le réseau d'un déploiement de plusieurs centaines de nouvelles IRVE aura un impact sensible sur le réseau IRVE du SMOYS, et que le SMOYS a décidé d'engager une réflexion avec le concessionnaire de réseau afin que le schéma directeur respecte la capacité de ce dernier à raccorder au réseau les nouvelles infrastructures

Considérant que le SMOYS et ENEDIS souhaitent signer une convention de partenariat afin d'aider au mieux le déploiement des futures IRVE afin de permettre une mise en œuvre efficace et rapide de ce déploiement en profitant de l'expertise de ENEDIS

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu le projet de convention annexé

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**VALIDE** le projet de convention de partenariat IRVE entre ENEDIS et le SMOYS, joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote <b>UNANIMITE</b>	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

Le Président,

Brahim QUAREM

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité